

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND PHYSICAL
EDUCATION

2020-200  07 AOUT 2020
DECISION N° _____ /MINSEP/CAB du _____

Suspendant un responsable du bureau exécutif de la Fédération Camerounaise de Karaté.-

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE,

- Vu *la Constitution ;*
- Vu *la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018, portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun;*
- Vu *le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,*
- Vu *le décret n° 2012/436 du 1^{er} décembre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de L'Éducation Physique ;*
- Vu *le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;*

Considérant les conclusions de la commission d'audition mise sur pied pour faire la lumière sur les accusations d'atteintes aux mœurs, portées à l'endroit de certains responsables administratifs, techniques et officiels de la FECAKARATE ,

DECIDE :

Article 1^{er}. **Monsieur WAKAM Emmanuel**, Président du bureau exécutif de la Fédération Camerounaise de Karaté (FECAKARATE), est, à compter de la date de signature de la présente décision, jusqu'à nouvel ordre et à titre conservatoire, suspendu de ses fonctions.

Article 2. La présente décision sera publiée en français et en anglais, et communiquée partout où besoin sera. /-



NARCISSE MOUELLE KOMBI